

LIVRET DE PRESENTATION DES SEJOURS

PROTOCOLE COVID-19 – ÉTÉ 2022

Edition du 07/07/2022

Vous allez partir en séjour de vacances adaptées avec l'ALPAS.

La crise sanitaire liée au COVID-19 amène l'ALPAS à mettre en œuvre le protocole sanitaire de la DGCS – Ministère des Solidarités et de la Santé du 10 mai 2022 pour garantir la sécurité de tous.

Ce document vous est destiné pour vous présenter les règles qui seront appliquées lors de vos vacances.

Les aménagements nécessaires

concerneront la vie pendant le séjour, avec l'application des gestes barrières détaillés ci-après, et concerneront :

- Les transports
- Les hébergements
- Les activités
- La restauration
- Le travail des encadrants

L'objectif de l'ALPAS est la réussite des séjours de vacances : cette organisation n'évitera pas les moments de convivialité, de découvertes, de rencontres ou de fêtes. Si les conditions risquent d'être parfois contraignantes, les séjours pourront

comme d'habitude accueillir des adultes en couple et/ou nécessitant l'intervention d'un professionnel de santé (passage IDE deux fois par jour maximum).

Mais ils ne pourront pas recevoir de personnes risquant une forme grave du COVID, ou testées positives ou encore présentant des signes cliniques clairs ou enfin ayant été en contact avec une personne porteuse du virus dans les 7 jours avant le départ.

Ce livret a pour objectif :

- de présenter aux vacanciers les règles et modalités d'organisation des séjours qui seront mises en place pour s'adapter à la crise sanitaire,
- de garantir que les vacanciers et leurs proches consentent librement d'adhérer à ce fonctionnement.

Ces mesures ressemblent à celles déjà appliquées dans les EMS et la plupart sont donc déjà connues des vacanciers.



ORGANISATION DES SEJOURS

AU DEPART

L'ALPAS va organiser une plateforme de regroupement des vacanciers sur le site d'ALPEXPO à Grenoble.

Les lieux de rendez-vous des équipes sont en extérieur, l'accès à une halle vaste et aérée sera possible pour les vacanciers et les encadrants. Le port du masque sera demandé pour toutes les équipes présentes, et du gel hydroalcoolique fourni.

La rencontre des vacanciers avec leurs animateurs est un moment privilégié, mais dès le départ, il faudra limiter les contacts physiques et appliquer les gestes barrières détaillés ci-après, et bien se laver les mains.

Les documents (piluliers, ordonnances) à placer comme d'habitude dans l'un des bagages.

TRANSPORTS

Le port du masque sera demandé pour tous pour les voyageurs en pré et post acheminement (trajets domicile Grenoble organisés par l'ALPAS) pour les vacanciers (sauf dérogation médicale) et pour les encadrants.

Enfin, et dans la mesure du possible, une distanciation physique des passagers sera appliquée.

SUR LE LIEU DE VACANCES

L'ALPAS a réservé des hébergements conformes aux directives.

- Parties communes assez larges pour permettre le croisement sans risque
- Des chambres de 2 à 4 couchages
- Une chambre prévue au cas où une personne aurait contracté la COVID-19 ou serait suspectée de l'avoir

Avant l'arrivée du groupe, une désinfection de tout le bâtiment sera effectuée, et les systèmes de ventilation spécifiques seront vérifiés (bon fonctionnement de la VMC, non obstruction des orifices d'entrée et d'extraction d'air.)

L'établissement de santé le plus proche ainsi que le SAMU centre 15 seront informés par l'ALPAS de la présence du groupe.

Pendant le séjour, l'équipe d'encadrants (et plus précisément le « référent COVID ») prévoira :

- Une aération fréquente des bâtiments, et des chambres plusieurs fois par jour (recommandations minima toutes les heures, pendant plusieurs minutes)
- La désinfection fréquente des « points contacts » (poignées, interrupteurs, etc.) 2/jour au moins
- Une hygiène renforcée (WC, poubelles fermées, nettoyage des surfaces, etc)

Des outils seront mis en place pour assurer la traçabilité du nettoyage et de la désinfection.

Gestion du linge : Pour une gestion sécurisée du linge, les vacanciers viendront avec du linge en quantité suffisante pour la durée du séjour, afin d'éviter les lavages machine. Le linge de toilette pourra être mis à sécher après utilisation à condition qu'il ne soit pas manipulé par une tierce personne.

ACTIVITES ET SORTIES

Les séjours sont équipés de véhicules pouvant transporter la totalité du groupe, des sorties sont possibles tous les jours, en appliquant les règles ci-dessus (TRANSPORTS).

Au programme : balades, marchés locaux, dégustations culinaires, shopping, achats de souvenirs, visites et restaurant (une fois au moins par séjour). Pour certains séjours, les activités spécifiques prévues seront au cœur du séjour (équitation, bien-être, etc.). Le port du masque pourra être obligatoire lors des sorties dans des lieux fermés.

Les animateurs proposeront des animations adaptées à la taille du groupe, aux possibilités et aux envies des vacanciers, en privilégiant les petits groupes.

En intérieur ou en extérieur des jeux, activités manuelles, musiques, des soirées seront proposés tous les jours en respectant le rythme de chacun.

Toutes ces activités auront lieu avec une vigilance constante des gestes barrières. Une attention particulière sera portée sur la désinfection du matériel et pour tout ce qui peut être en contact avec le visage.

RESTAURATION

Les encadrants qui vont cuisiner porteront des vêtements propres : équipés de même, les vacanciers qui le souhaitent pourront participer à la préparation des repas (en fonction de l'aménagement de la cuisine).

L'organisation de la table se fera au mieux en tenant compte de l'ensemble des mesures barrières.

Enfin, le lavage des mains sera demandé avant et après chaque repas, ainsi que les tables et les chaises seront désinfectées

LES ENCADRANTS DU SEJOUR

L'ALPAS a pour habitude de travailler majoritairement avec des encadrants expérimentés, qui reviennent régulièrement et ont suivi des formations. Les encadrants diagnostiqués COVID-19 ou présentant des signes cliniques clairs ne pourront pas partir en séjour. Ils devront attester avant le départ ne pas avoir été en contact avec une personne malade dans les 7 jours précédents.

Pour l'été 2022, lors des week-end de préparation de séjour, un module spécifique « Protocole COVID-19 » a été présenté aux encadrants.

Un « **Référent COVID-19** » sera désigné sur chaque séjour, chargé de :

- Diffuser les règles de prévention contre la transmission du virus
- Organiser et vérifier la bonne application des mesures sanitaires, des nettoyages, désinfections, et aérations.

- Suivre les équipements (masques, gel hydroalcoolique, gants, ...) et faire un réassort si nécessaire
- Appliquer la procédure en cas de suspicion de cas de Covid-19
- Être garant des affichages obligatoires, notamment les gestes barrières
- Mettre à disposition de l'équipe la liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.

Sur le séjour, une personne sera formée aux gestes et soins d'urgence (PSC1 ou SST).

En cas de maladie d'un encadrant pendant le séjour (dont le COVID-19), l'ALPAS le remplacera sous 24h par un encadrant « volant » recruté avant les départs en renfort éventuel.

RESPECT DES GESTES BARRIERES

Les mesures barrières sont un ensemble de gestes et d'attitudes individuels permettant de réduire le risque de transmission entre deux personnes.



Pour rappel, ces gestes sont les suivants :

- Se laver et se désinfecter régulièrement les mains, prioritairement à l'eau et au savon ou par l'application de solution hydroalcoolique
- Tousser et éternuer dans son coude

- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- Utiliser des mouchoirs jetables puis jetés dans des poubelles fermées
- Saluer les personnes sans les toucher, ni les embrasser
- Rester à une longueur de deux mètres des autres personnes
- Porter un masque : le port du masque est obligatoire pour les vacanciers dans les espaces clos public et lorsqu'ils présentent des symptômes dans l'attente du diagnostic médical ou du retour à domicile. Les vacanciers doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité de 2 m ne peuvent pas être respectées à l'intérieur (dérogation si certificat médical).

Lors des sorties en ville ou dans les lieux publics couverts, le port du masque est obligatoire pour tous.

Un affichage des gestes barrières sera effectué dans les parties communes

MATERIEL SPECIAL COVID-19

Du matériel sera mis à disposition sur le séjour :

- Gel hydroalcoolique ;
- Lingettes désinfectantes ;
- Stock de masques à usage médical ;
- Thermomètre frontal ;
- Produits et matériel de nettoyage et désinfection ; équipement pour les cuisiniers (gants, charlottes) ;

Trousses de premier secours intégrant les numéros d'urgence notamment ceux mis en place dans le cadre de la crise sanitaire.

EN CAS DE SUSPICION OU ATTEINTE PAR LA COVID-19 D'UN VACANCIER OU D'UN ENCADRANT

Tout symptôme du COVID-19 d'une personne pendant le séjour donne lieu à l'application d'un protocole selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires :

- 1- Isolement de la personne au sein d'une pièce dédiée et en appliquant immédiatement les gestes barrières. Mobiliser le référent Covid.
- 2- Faire effectuer un test en pharmacie ou laboratoire, possibilité d'auto test en fonction de la personne
- 3- En cas de signes de détresse (forte fièvre, douleurs aigues...) contacter le cabinet

médical prévenu en amont du séjour puis suivre l'avis médical

- 4- Si l'infection est confirmée, l'organisation du rapatriement de la personne affectée (ou cas contact) est étudiée au cas par cas par l'ALPAS en lien avec le responsable légal du vacancier et les instances médicales.
- 5- Mise en place du protocole opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts.
- 6- Test systématique des autres vacanciers et des encadrants.
- 7- Désinfection des locaux renforcée

EN CAS DE NON RESPECT DES REGLES DU SEJOUR

Si un vacancier ne respecte pas les règles du séjour, le responsable, après discussion raisonnée avec lui, en informera la tutelle.

L'ALPAS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens et procédures détaillées dans ce livret.

Bonnes vacances avec l'ALPAS.

